

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 3 novembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Eric MAZARS, Maire.

**Etaient présents :** Mesdames BOUVRON Alizée, CENDRES Magali, LAFON Angélique, SALORT Carole ; Messieurs BARDOU Christian, MAIO Sébastien, MAZARS Éric, PUECH Thierry.

**Absents excusés :** FAGUET Serge, ROUANNE Jean.

**Secrétaire de séance :** LAFON Angélique

**Quorum nécessaire :** 6

**Date de convocation :** 27/10/2025

**Date d'affichage :**

L'ordre du jour étant le suivant :

- ✓ **Approbation du dernier procès-verbal de séance**
- ✓ **Désignation d'un secrétaire de séance**
- ✓ **Echange de parcelles entre la commune et Mme Schrama**
- ✓ **Approbation de l'avenant n°3 à la convention du service commun mutualisé « Autorisations du Droit des Sols »**
- ✓ **Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour 2026 (contre-valeur)**
- ✓ **Participation Employeur à la Protection Sociale Complémentaire Santé**
- ✓ **Marché public pour la construction d'un padel :**
  - ✓ - financement du projet
  - ✓ - crédits disponibles au budget primitif communal 2025
  - ✓ - offres reçues
- ✓ **Projet de travaux de réhabilitation du système d'assainissement : demandes de subvention et autorisation de commencer les travaux**
- ✓ **Ressources humaines : création d'un emploi permanent d'assistante de gestion administrative au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**
- ✓ **Questions diverses**
  
- ✓ **Approbation du dernier procès-verbal de séance**

Le procès-verbal du Conseil municipal en date du 04/09/2025 est approuvé par les conseillers municipaux présents sans modification et signé par le Maire.
  
- ✓ **Désignation d'un secrétaire de séance**

Mme LAFON Angélique est nommée secrétaire de séance.
  
- ✓ **Echange de parcelles entre la commune et Mme Schrama**

Le Maire informe qu'à la demande de l'office notarial de Réalmont, il est nécessaire de reprendre une délibération pour acter l'échange de parcelles entre la commune et Mme SCHRAMA Clazina, avec indication du prix, estimé à 405 € d'après le prix d'achat des parcelles par Mme SCHRAMA.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

  - de l'échange des parcelles figurant sur le plan annexé à la présente, en l'état, tel que constaté lors du bornage réalisé par le géomètre AGEX soit :
    - parcelles cadastrées section A n°1594, 1595 et 1596 (parcelle anciennement cadastrée section A n°192) cédées par Mme SCHRAMA Clazina à la commune de SAINT JULIEN DU PUY au prix de 405 €.
    - parcelles cadastrées section A n°157 et 1412 cédées par la commune de SAINT JULIEN DU PUY à Mme SCHRAMA Clazina au prix de 405 €.
    - que tous les frais concernant cet échange seront supportés par la commune de SAINT JULIEN DU PUY (frais de géomètre, notaire, etc...)
    - de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à cette affaire.

M. MAZARS prendra RDV avec le notaire pour signature de l'échange.

**(Délibération n°2025/27+plan annexé)**
  
- ✓ **Approbation de l'avenant n°3 à la convention du service commun mutualisé « Autorisations du Droit des Sols »**

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 3 novembre 2025

Le Maire donne lecture dudit avenant qui permettra notamment la télétransmission des autorisations d'urbanisme de PLAT'AU (logiciel de gestion des autorisations d'urbanisme) vers Actes (site du contrôle de légalité de la Préfecture) et fixe la durée de conservation des archives à la CCLPA. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°3 à la convention du service ADS.

**(Délibération n°2025/28+convention annexée)**

✓ **Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour 2026 (contre-valeur)**

Monsieur le Maire informe les conseillers que lors de la dernière réunion du comité de pilotage pour la réhabilitation du réseau d'assainissement, l'Agence de l'Eau Adour Garonne a informé que la subvention est conditionnée à une augmentation du tarif de la redevance fixé par la commune. Le Maire explique ensuite la réforme de la redevance de performances des systèmes d'assainissement et présente un tableau de simulations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- fixe à 0,125 €HT /m<sup>3</sup> la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif »
- fixe les tarifs de la redevance assainissement suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, soit :
  - Part fixe : 66,00 €
  - Part proportionnelle : 1,143 €/m<sup>3</sup>

**(Délibération n°2025/29)**

✓ **Participation Employeur à la Protection Sociale Complémentaire Santé**

M. MAZARS fait lecture de l'avis rendu par le Comité Social Territorial rendu le 20/10/2025 et propose de mettre en place un contrat collectif frais de santé à affiliation facultative au profit des agents de la commune dans le cadre d'une convention de participation, à effet du 1er janvier 2026, avec une participation employeur de 55 € brut/mois/agent. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

**(Délibération n°2025/30)**

✓ **Marché public pour la construction d'un padel :**

~ **financement du projet :** Le Maire présente l'analyse financière établie par Mme GAVANOU, Conseillère Décideurs Locaux remise lors d'une réunion en mairie le 17/10 avec M. MAZARS et Mme CENDRES. L'endettement de la commune est faible et elle dispose d'une trésorerie disponible. Toutefois, des opérations d'équipement devront être réalisées dans les années à venir (réfection du pont de La Bartelle, couverture du fond du terrain de padel...). Mme CENDRES dit que les banques risquent de moins prêter aux collectivités à l'avenir et qu'il est possible d'emprunter en partie et sur une durée limitée pour conserver un fonds de roulement pour d'autres projets. M. BARDOU rejoint ses propos. Pour la construction de la nouvelle station d'épuration en revanche, il faudrait souscrire un emprunt important sur une longue durée. M. BARDOU dit que les subventions accordées aux collectivités territoriales risquent de diminuer et qu'il faut profiter des taux qui sont bas actuellement.

Pour la construction d'un padel, le Conseil s'accorde sur un emprunt de 100 000 € sur 10 ans.

- **crédits disponibles au budget primitif communal 2025 : point ajourné en attente de l'attribution des lots du marché public.**

~ **offres reçues :** M. MAZARS fait part du tableau d'analyse des offres présenté par M. FONVIEILLE, architecte, en Commission d'Appel d'Offres du 03/11. Une négociation a été demandée sur tous les lots sauf le lot n°4. Toutefois, certains postes n'ont pas été prévus (système de réservation par Internet, rampes, enlèvement du mûrier platane...)

✓ **Projet de travaux de réhabilitation du système d'assainissement : demandes de subvention et autorisation de commencer les travaux.**

Le Conseil municipal autorise le Maire à demander l'autorisation de commencer les travaux auprès du Département et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Les subventions du programme 2026 s'élèveraient à 70% du coût HT du projet pour le Département et à 10 % pour l'Agence de l'Eau. La prochaine commission se tiendra en mars 2026. Le Conseil municipal délibère à l'unanimité les demandes de subventions et la demande d'autorisation de commencer les travaux.

**(Délibération n°2025/32)**

Il faudra prévoir un entretien hebdomadaire de la station pour le désherbage autour des cuves et le contrôle visuel du site, en particulier au début de l'exploitation (s'assurer que les roseaux plantés tiennent bien). Il faudra un agent ou un artisan qui dispose de l'habilitation requise.

✓ **Ressources humaines : création d'un emploi permanent d'assistante de gestion administrative au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe**

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 3 novembre 2025

En raison d'un besoin constant et au vu de la charge de travail administrative actuelle et à venir (projets de padel et de station d'épuration), le Maire propose au Conseil municipal de créer l'emploi permanent d'assistante de gestion administrative à raison de 4.5h/semaine. Le Maire dit qu'il est possible de titulariser ou de recruter en contrat à durée déterminée. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un emploi permanent d'assistante de gestion administrative au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe en CDD à compter du 14/12/2025, pour une durée d'un an.

**(Délibération n°2025/31+CDD annexé)**

✓ **Questions diverses**

- **Projet de construction d'un padel :**
  - il est nécessaire d'enlever le mûrier platane car il serait trop proche de l'entrée et des vitres
  - il faut modifier l'emplacement de l'entrée du padel et prévoir un éclairage synchronisé avec l'entrée et un éclairage minimal à la fin de chaque session (de type hublot et détecteur de mouvement). Il convient aussi de prévoir l'enlèvement des éclairages actuels et de réinstaller l'éclairage en LED
  - prévoir l'entretien régulier (sable à répartir sur la moquette)
  - créer une association pour la gestion du padel et un règlement intérieur
  - système de réservations : la Mairie prend en charge l'installation et l'abonnement annuel sera payé par l'association
- **Copieur :** le copieur du secrétariat acheté chez SHARP va être remplacé par la société EQUASYS. Il sera repris ou vendu aux enchères.
- **Foyer des Jeunes :** un téléviseur sera commandé à l'entreprise FONTORBE et BERTR'ALU réalisera un coffret. Les accroche manteaux muraux ne tiennent plus, il faudra demander aux artisans AUGUSTIN ou BERTR'ALU de les refixer.
- **Terrain de foot :** le poteau d'éclairage qui penche va être enlevé. L'éclairage ne fonctionne pas quand il pleut.
- **Gymnase :** il faudra mettre une VMC dans l'ancien local du CHOC (demander un devis à SAGELEC) mais si la porte n'est pas coupe-feu une simple grille d'aération peut être installée au bas de la porte. Les conseillers signalent que les cages de foot ne sont pas systématiquement ancrées au sol. Cela peut représenter un danger pour les utilisateurs de la salle. Il est nécessaire de rappeler aux associations par mail, affiches ou par un document à signer que les cages doivent être fixées, sinon les cages seront enlevées.
- **Travaux divers :** il faudra louer une nacelle pour effectuer les travaux suivants : éclairage du boulodrome à enlever, poteau d'éclairage du terrain de foot à enlever, installation d'un émetteur wifi sur le toit du gymnase, remplacer les dalles du plafond du gymnase abîmées.
- **Conseil d'école :** une réunion de conseil d'école se tiendra le 04/11 à 18h à la Mairie de Montdragon ; Le Maire et M. BARDOU étant empêchés, Mme BOUVRON représentera la commune.
- **CCLPA, commission « Tourisme et Aquaval » :** Mme CENDRES dit que les offices de tourisme intercommunaux ont vu leur fréquentation augmenter cette année. Aquaval présente un bilan positif pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive grâce notamment au stand de snacking, la fréquentation a été correcte malgré la météo avec 36 000 entrées payantes sur 2 mois et plus de dépenses au snack.

Le Maire,  
Eric MAZARS

Le secrétaire de séance,  
Angélique LAFON